

Union Sportive Ouest Lyonnais
5 rue de la déserte
69670 Vaugneray
☎ : 04 78 45 70 09 📧 :
Email : usol@orange.fr

AUTORISATION PARENTALE

Pour le stage d'été 2024

En cas d'urgence, les médecins obligés de pratiquer certains actes chirurgicaux, examens, anesthésies, demandent une autorisation écrite des parents. Si celle-ci fait défaut il leur faut demander l'autorisation au Juge des enfants ou Procureur de la République. L'attestation ci-dessous est destinée à éviter ces démarches.

JE SOUSSIGNE (E), LE RESPONSABLE LEGAL, MR/MME

Adresse :

Code Postal : Ville :

☎ Professionnel :

☎ Domicile:.....

☎ Portable :

☎ Autre :.....

Autorise le médecin consulté, en cas d'urgence, à toute intervention médicale, chirurgicale ou d'anesthésie que nécessiterait l'état de santé de mon enfant :

NOM/PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

N° DE SECURITE SOCIALE :

PERSONNE A JOINDRE EN CAS D'URGENCE :

De plus, il est possible que votre enfant soit (dans le cadre de création de film du stage ou autre) pris en photo en groupe ou individuellement sur un sport, en soussignant à cette autorisation parentale, vous reconnaissez être d'accord avec ce principe.

Observations diverses (maladie / Allergie etc.....)

Le (date)

Signature du/des parent (s)
Précédée de la mention "Lu et approuvé"